



4^e Journée nationale contre le sexisme
Lundi 25 janvier 2021 de 15h à 17h30

**Parlons d'argent, les violences économiques subies par les femmes,
un phénomène mal connu.**

DOSSIER DE PRESSE

Le sexisme tue l'avenir.

Le sexisme tue l'innovation.

Le sexisme tue la confiance en soi.

Le sexisme tue le désir.

Le sexisme tue le talent.

Le sexisme tue la parole.

Laurence Rossignol,

Sénatrice de l'Oise, Vice-présidente du Sénat, ancienne ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, initiatrice du collectif

Contact Presse : Anne Quémy – anne.quemy@orange.fr – 01 44 83 01 10 / 06 81 12 24 28

PROGRAMME

15h00-15h05

- Introduction de la journée et de la thématique par les co-présidentes du collectif : **Moïra Sauvage**, Présidente du réseau d'associations qui luttent contre l'excision et **Catherine Ladousse**, co-fondatrice et Présidente honoraire du Cercle

15h05-15h15

- **Le sexisme 4 ans après**
Laurence Rossignol, Sénatrice de l'Oise, Vice-présidente du Sénat, ancienne ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, initiatrice du collectif .

Blandine Métayer Sophie Bourel

15h15-15h50

SPHÈRE PUBLIQUE

La distribution de l'argent public à l'heure de la crise sanitaire

- **Quand la crise sanitaire accentue les inégalités** avec **Fanny Benedetti**, Directrice exécutive d'ONU France Femmes.
- **Ce que peuvent les pouvoirs publics** avec **Brigitte Grésy**, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (éga-conditionnalité) et **Anne Rossion**, Responsable du Laboratoire d'idées interministériel d'Administration Moderne (les mesures à prendre dans le secteur public)
 - Une solution : focus éga-conditionnalité appliquée aux médias, avec **Sylvie Pierre-Brossolette** (ex-CSA)
 - une illustration de la non-représentation des femmes de plus de 50 ans : les chiffres dans les fictions par les actrices **Blandine Métayer et Sophie Bourel**

Blandine Métayer et Sophie Bourel

15h50-16h25

SPHÈRE PROFESSIONNELLE

Où est l'argent pour les femmes et pour quels métiers ?

- **L'accès difficile au financement**
 - Coup de projecteur sur la création musicale, quel accès au financement pour les femmes ? avec **Aline César**, autrice et metteuse en scène, Présidente et fondatrice du réseau de femmes artistes ASTREA et deux invités : **Katel** et **Natasha Leroux**
- **La non-mixité des métiers : source de discrimination**
 - Coup de projecteur sur la avec **Aline Aubertin**, Présidente de l'Association Femmes Ingénieurs et **Claudine Schmuck**, autrice de Gender Scan™, étude de référence sur les femmes dans la et Fondatrice de Science Factor.
- **Une solution : la sororité et le collectif par les réseaux** avec **Elisabeth Richard**, Directrice Coordination et Animation des réseaux ENGIE et en charge du réseau des femmes dans le Groupe.

PROGRAMME (suite)

16h25-17h

SPHÈRE PRIVÉE

Parler d'argent, une transgression pour les femmes

- L'autonomie financière, la clé de l'égalité dans la famille et le couple : le grand débat avec **Hélène Périvier**, économiste à l'OFCE Sciences Po, Directrice du programme de Recherche et d'Enseignement des Savoirs sur le Genre PRESAGE et **Maya Atig**, Directrice générale de la Fédération Bancaire Française.
 - Une solution : sensibiliser les femmes à toutes les étapes de leur vie (présentation du violent-économètre) avec **Corinne Hirsch**, Laboratoire de l'Égalité

17h-17h05

- Prise de parole du **Service des Droits des Femmes et de l'Égalité en régions**.
« Le théâtre forum comme support à la déconstruction des stéréotypes et comme apprentissage de l'autonomie chez les jeunes ».

17h05-17h15

- Synthèse et présentation des propositions par **Moïra Sauvage** et **Catherine Ladousse**

17h15-17h25

- Intervention d'**Elisabeth Moreno**, **Ministre déléguée à l'Égalité femmes-hommes, à la Diversité et à l'Égalité des chances** en clôture de cette manifestation.

17h25-17h30

- Conclusion et remerciements par **Moïra Sauvage** et **Catherine Ladousse**.

ENSEMBLE CONTRE LE SEXISME, QUI SOMMES-NOUS ?

Le collectif « Ensemble Contre le Sexisme » est constitué d'associations, d'instances en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, de réseaux de femmes et d'hommes d'entreprises engagée.e.s pour la mixité, toutes et tous mobilisé.e.s pour lutter contre le sexisme sous toutes ses formes et dans tous les secteurs.

AAFA-Tunnel des 50 - Administration Moderne - Assemblée des femmes – Astrea - BECOMTECH - BPW France - CentraleSupélec au Féminin- Centre Hubertine Auclert - Cercle InterElles - Chiennes de garde - Conseil national des femmes françaises - Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF) - Excision, parlons-en ! – Femmes Ingénieurs - Femmes pour le Dire Femmes, pour Agir (FDFA) - Femmes solidaires - Femix'Sports - Fédération Nationale des CIDFF (FN-CIDFF) - Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) - Financi'Elles - Fondation des Femmes - Global Contact - Grandes Ecoles au Féminin - Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) - JUMP - Laboratoire de l'Égalité - Mouvement HF - Mouvement français pour le Planning familial - Observatoire de la qualité de vie au travail- ONU Femmes France - Politiqu'elles – Prenons la Une – Sciences-Po au féminin - Social Builder - Toutes Femmes, Toutes Communicantes - Union des Jeunes Avocats (UJA) - Women in Networking (WIN), Women Safe.

NOS ACTIONS

- Une **campagne nationale contre le sexisme** autour du slogan « Le sexisme tue » (la parole, le désir, l'innovation, le talent, la confiance en soi et l'avenir...)
- **Organisation de la 4^e journée nationale** à Paris le 25 janvier 2021.
Cette journée constitue le 4^e appel pour la création d'une journée dédiée à lutter contre le sexisme sur tout le territoire afin de construire le « Monde d'après » plus égalitaire, sans sexisme.
- Une **collecte des initiatives positives** de lutte contre le sexisme et leur publication lors de la Journée Internationale des Droits des femmes le 8 mars 2021
- **Plaidoyer** auprès des autorités pour porter nos préconisations parmi lesquelles l'inscription d'une « Journée nationale contre le sexisme ».

Depuis sa création, Ensemble Contre le Sexisme a oeuvré pour :

- faire mieux comprendre les différentes facettes du sexisme.
- sensibiliser le grand public, faire réagir et agir.
- demander la création par le gouvernement d'une en janvier de
chaque année
- mettre en place des actions concrètes pour lutter contre le sexisme dans la société.

1^{er} GROUPE DE TRAVAIL :

Sexisme et violences économiques dans la sphère publique

La distribution de l'argent public à l'heure de la crise sanitaire

constate **Brigitte Grésy**, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes

Le sujet sera abordé sous l'angle de l'éga-conditionnalité avec, comme fil rouge, l'invisibilité dans la gouvernance, la confiscation du pouvoir amplifiée lors de la crise du Covid 19 : la question de la gouvernance rejoint la non-représentation des femmes de pouvoir dans les fictions qui illustrent la vie réelle et vice-versa.

I - Moment historique à saisir pour appliquer le principe d'éga-conditionnalité

Il est nécessaire de se saisir de ce moment historique et d'en faire une opportunité pour appliquer l'éga-conditionnalité, c'est-à-dire le conditionnement des aides aux entreprises à la prise en compte d'objectifs tels que l'égalité et la mixité, sous peine de voir diminuer l'aide attendue.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité des politiques publiques, l'argent investi dans toutes les sphères d'action publique doit en réalité être également un moyen de l'égalité.

II - Les chiffres montrant l'aggravation du fait de la pandémie

La pandémie impacte spécifiquement et négativement les femmes, avec des effets immédiats et à plus long terme sur l'égalité de genre.

La pandémie ramènera 47 millions de femmes et de filles supplémentaires en-dessous du seuil de pauvreté, inversant des décennies de progrès vers l'éradication de l'extrême pauvreté. Pour ne pas parler de la surreprésentation des femmes en première ligne mais absentes et invisibilisées dans la prise de décision et dans les médias.

III - Propositions de mesures/contreparties à mettre en place :

Au niveau mondial, il est préconisé les actions suivantes :

1. **Reconnaître et chiffrer** l'incidence et l'impact de la violence sexiste
2. Les mécanismes de protection sociale et les plans de relance économique doivent servir à réduire les inégalités femmes-hommes/filles-garçons.
3. Les pouvoirs publics doivent promouvoir de façon active, dynamique et concertée le partage égal du fardeau des soins et tâches domestiques non rémunérées.
4. **La participation des femmes et des filles aux décisions relatives à la crise et sortie de crise** doit se faire en vertu de la parité.
5. **Tenir compte du genre dans la mise en place des données, définition d'indicateurs et mécanismes de suivi et de coordination.**

Au niveau français :

En octobre 2014, le Haut Conseil à l'Égalité avait émis, dans son rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes de sexe, de nombreuses recommandations pour favoriser la budgétisation sensible au genre et « l'éga-conditionnalité des marchés publics », c'est-à-dire le conditionnement de l'accès aux marchés publics au respect de l'égalité femmes-hommes et à la mise en place d'actions la favorisant.

En juin 2020, le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes a appelé à une "éga-conditionnalité" ("conditionnalité pour l'égalité") dans tout plan de relance. Il a notamment demandé :

- a) d'intégrer cette conditionnalité dans les plans de sauvetage sectoriels et thématiques qui ne tiennent toujours pas compte des impacts différenciés sur l'emploi des hommes et des femmes ;
- b) d'imposer une "éga-conditionnalité" dans les garanties financières et les financements publics afin de respecter l'égalité de traitement des femmes entrepreneurs ;
- c) de mettre en œuvre une stricte parité dans tous les comités et conseils de crise. Le plan de relance ignore pour l'essentiel ces appels.

Ainsi les violences économiques liées au genre pourraient diminuer si un certain nombre de contreparties liées au plan de relance étaient mises en place par le gouvernement. Ces contreparties touchent différents domaines :

1. Gouvernance

Accélérer l'accès des femmes à la gouvernance.

Quotas pour une parité dans les COMEX et CODIR :

- **Encourager l'indexation des parts variables des dirigeant(e)s à l'atteinte d'objectifs mixité femmes-hommes ;**
- **BPI France doit pouvoir imposer la condition de la parité dans les gouvernances et directions d'entreprise pour l'obtention des financements publics** qu'il attribue, qu'il s'agisse du financement des start-up ou de l'activité fonds de fonds ;
- **Légiférer pour que les comités d'expert.e.s dépendant de l'État et les comités scientifiques des colloques et congrès recevant une subvention de l'État aient au moins 40% de membres de chaque sexe;**

Parité dans la sphère publique :

- **Appliquer la loi Sauvadet et étendre son champ :** introduire des mesures contraignantes pour parvenir à des viviers paritaires ;
- **Continuer de déployer les six principes de la diplomatie féministe** (recommandée par le HCE) ;
- **Accélérer la disparition des stéréotypes sexistes dans les médias** (plus de rôles de modèles féminins aux postes-clés sur les écrans afin d'influencer la société actuelle...).

2. Egalité professionnelle

- **Réaffirmer l'extension de l'index Pénicaut à la fonction publique et l'aménager.**

3. Développement de l'économie du futur

- **Favoriser le développement de l'entrepreneuriat féminin ;**
- **Accompagnement des femmes dans le numérique** : dès le primaire (sensibilisation) dans les écoles (collèges, lycées...), universités, formations professionnelles au numérique dans les entreprises (CTO...), dans les start-up, dans l'accès au financement, etc ;
- **Associer les femmes à la conception d'algorithmes**, ces derniers étant des vecteurs puissants de structuration de la société, et à l'utilisation de l'intelligence artificielle (conception de robots, justice prédictive, données de santé...) ;
- **Imposer des pourcentages de financement des projets portés par des femmes** ou des équipes mixtes pour les financements publics.

4. Contrôles :

- **Contrôle du respect de la mise en place des contreparties** et durcissement des pénalités lorsque le contrôle existe ;
- **Création d'un comité au niveau français et européen** chargé de s'assurer du respect des contreparties : reporting annuel des entreprises et établissements publics sur l'utilisation des subventions, sur le respect de l'atteinte des objectifs dans le planning imparti, etc.

2^e GROUPE DE TRAVAIL : Sexisme et violences économiques dans la sphère professionnelle Où est l'argent pour les femmes et pour quels métiers ?

Catherine Ladousse, Co-fondatrice et Présidente honoraire du Cercle InterElles, Co-présidente du Collectif « Ensemble contre le sexisme ».

Il y a une atomisation et une exclusion des femmes des nouveaux emplois plus rémunérateurs et à fort potentiel. De plus, la proportion massive de femmes en temps partiel creuse les inégalités et favorise les situations de violences économiques qu'elles subissent. Tout ceci conduit à une moindre rémunération des emplois des femmes par rapport à ceux des hommes avec des conséquences tout au long de la vie, retraite incluse. La crise renforce aussi les inégalités femmes-hommes, notamment en matière d'accès au financement.

Au-delà de la question de l'impact de la crise sur les femmes en situation économique précaire et le renforcement des inégalités femmes-hommes, avec les risques liés au télétravail, le groupe a choisi trois axes de travail : **l'accès au financement, la mixité des métiers, l'importance du collectif et des réseaux professionnels.**

1. L'ACCÈS DIFFICILE AUX FINANCEMENTS

Avec les témoignages de Katel (autrice-compositrice et fondatrice du label FRACA !) **et Natasha Leroux** (musicienne, professeure de chant et Directrice de conservatoire, administratrice et pilote du pôle musique de HF) interviewées par **Aline César**.

Focus sur l'accès des financements dans les musiques actuelles avec deux expertes du champ des musiques actuelles : l'enjeu de l'accès à l'autonomie financière centré sur la question des financements privés, publics et de l'éga-conditionnalité (plus spécifiquement développée par le groupe sphère institutionnelle).

► **Témoignage de Katel**

Katel pourra témoigner à la fois comme artiste, directrice de label, mentore et déléguée dans des commissions professionnelles, notamment la SACEM où elle est en charge de la commission égalité.

La création d'un label 100% féminin : pourquoi la nécessité de créer ce label et retour d'expérience deux ans après sa création. Créer son propre label : un accès à l'autonomie financière ou le piège de la multiplication des casquettes ? Comment concilier le statut d'artiste et d'entrepreneuse ?

L'expression du sexisme dans la collecte des financements dans les musiques actuelles : expérience de productrice et de déléguée à la commission égalité de la SACEM.

Les programmes de mentorat : en tant que mentore d'un gros programme de mentorat dans les musiques actuelles, avantages et limites de ces programmes.

► **Témoignage de Natasha Leroux**

Natasha Leroux apportera un point de vue d'experte militante et de professionnelle qui a siégé dans de nombreuses commissions de financements des musiques actuelles.

Pourquoi les musiques actuelles sont-elles aujourd'hui si sexistes, y-a-t-il un lien avec l'accès aux financements ?

Les musiques actuelles sont encore très misogynes du fait d'un manque de prise en charge du financement par l'État et les collectivités. Le système de financement a été largement laissé au marché et à l'industrie musicale, avec une insuffisante régulation par les politiques publiques. Pour exemple :

Ce désinvestissement de l'État a créé une dérégulation du milieu des musiques actuelles, ceci au prétexte que ce sont des musiques populaires, contrairement aux musiques dites savantes, bien plus encadrées par les financements publics.

Le mythe très prégnant de l'ascension sociale grâce aux musiques urbaines : leurre ou réalité ?

Il y a un mythe très prégnant de l'ascension sociale grâce aux musiques urbaines, accompagné d'un discours très libéral, mais ce mythe est un leurre car la multiplication des casquettes désormais requises pour accéder aux financements exclut les classes sociales les plus défavorisées.

Quelles sont les préconisations portées par HF sur cet enjeu des financements ?

Pour un réengagement de l'État dans le financement des musiques actuelles. Le financement public comme outil de régulation et de lutte contre le sexisme.

2. LA NON-MIXITÉ DES MÉTIERS, SOURCE DE DISCRIMINATION

Avec les interventions de **Claudine Schmuck** (Gender Scan – Global Contact), **Aline Aubertin**, Présidente de Femmes Ingenieurs .

Introduction et contextualisation par **Claudine Schmuck**.

La crise renforce les assignations sexistes des métiers. Il y a des métiers très féminisés » (ceux du soins notamment) qui nécessitent d'être revalorisés et il y a des métiers avec peu de femmes (ceux de la notamment).

Le contexte : la mixité des métiers de la *tech* en France

L'édition 2019 de Gender Scan™ révèle que la féminisation du secteur des technologies et du numérique est toujours en panne, tant au niveau du nombre de femmes diplômées de ces filières supérieures, qu'au niveau de leur accès à l'emploi dans le secteur. Pourtant, la satisfaction au travail des femmes dans ces métiers en France est au plus haut par rapport à l'international !

Toujours peu nombreuses, la proportion de femmes diplômées de ces filières décline encore aujourd'hui ! Elles représentent en France moins de 20% des diplômés du numérique dans le supérieur et à peine 25% des diplômés en ingénierie, production et construction. Dans les formations supérieures spécialisées (numérique plus ingénierie), la proportion de femmes diplômées diminue de 6% en France en cinq ans, alors que dans le même temps, cette proportion augmente de 2% en Europe (tirée par l'Europe de l'Est).

C'est dans le numérique que l'évolution est la plus préoccupante : entre 2013 et 2017, le nombre de femmes françaises diplômées du numérique a chuté de 2%, alors qu'il progressait au même moment de 23% en Europe !

En terme d'emplois, de 2013 à 2018 en France, les effectifs de femmes salariées dans les secteurs de haute technologie (secteurs manufacturiers et de services de haute technologie et de haut niveau de savoir) chutent de 11% alors qu'ils augmentent de 14% en Europe. Dans le numérique, la progression ralentie des effectifs de femmes en France se traduit par une baisse de leur proportion qui tombe à 17% en 2018 alors qu'elle était de 20% en 2009.

Les solutions : des actions engagées dès cette année

Le groupe propose que le gouvernement impulse auprès des organismes de formation publics et privés des formations STIM (Science, Technologies, Ingénierie et Mathématique) des mesures visant à promouvoir la mixité dans ces filières dès 2021 :

- Publication d'un classement des organismes de formation en fonction de la proportion d'étudiantes et de femmes diplômées dans ces études (indicateur mixité dans la)
- Publication de l'indicateur Pénicaud par ces organismes de formation
- Gouvernance des organismes de formation :
 - Dans le secteur public : respect de la loi Sauvadet, pour obtenir au moins 40% de chaque sexe dans les conseils d'établissement des universités et des grandes écoles scientifiques, les instances de décision des organismes scientifiques, les comités de pilotage de la recherche et de l'innovation,
 - Dans le secteur privé, application de la loi Coppé-Zimmerman avec 40% de femmes dans les conseils d'administration.
- Publication d'un indicateur sur le sexisme prenant en compte:
 - la mise en place de dispositifs d'alerte au niveau de l'établissement de formation,
 - l'existence de dispositifs d'accompagnement des élèves victimes de comportements sexistes
 - la formation des encadrant-es à la vigilance pour reconnaître les situations de harcèlement,
 - la formation des examinateurs des concours sur les méthodes permettant de s'affranchir des biais sexistes lors des oraux.

Dès l'automne 2021, des données seront publiées sur ce sujet par Gender Scan avec le CDEFI, l'enquête 2021 identifie notamment les dispositifs existants (alerte et accompagnement).

3. UNE SOLUTION : LA SORORITÉ ET LE COLLECTIF PAR LES RÉSEAUX

Avec Elisabeth Richard, Directrice coordination et animation des réseaux Engie et en charge du réseau de femmes dans le groupe.

Les réseaux répondent au besoin de rompre l'isolement, particulièrement avec la crise sanitaire qui coupe les femmes de leur écosystème professionnel, les éloigne, amplifie l'exclusion d'une part et creuse les inégalités d'autre part, avec un blocage accru des carrières. Partant, comment combattre le sexisme et les violences économiques au travers des réseaux de femmes ?

- ▶ **Quel est l'impact des réseaux ? Retour sur l'expérience des réseaux :** le collectif peut-il influencer les décisions ? Quelles sont les conditions du succès ? Quels bénéfices pour les femmes dans l'entreprise? Enjeu de l'accès aux postes de responsabilité, plafond et parois de verre, blocage des carrières. Retour sur l'expérience de réseaux comme le Cercle InterElles, le réseau WIN de ENGIE, le Siècle des femmes, Femmes Ingénieurs...
- ▶ **Pièges, limites, diversité des réseaux :** on assiste aujourd'hui à une prolifération des réseaux chacun dans leur sphère professionnelle : besoin de mutualiser entre réseaux. Limites du réseau: pour exemple le problème de la « masse critique » du nombre de femmes dans un secteur, effet de seuil.
- ▶ **Comment étendre les réseaux hors des grandes entreprises et auprès des femmes non cadres ?** Comment élargir, comment modéliser en dehors des entreprises et des femmes cadres ? Comment favoriser l'émergence de réseaux dans des milieux professionnels constitués d'indépendantes et de petites structures ?

Il est proposé de valoriser les actions des réseaux internes et professionnels engagés pour la mixité :

- ▶ Encouragement à la création de réseaux engagés pour la mixité dans toutes les entreprises ou organisations professionnelles : intégrés par les pouvoirs publics dans des dispositifs en faveur de l'égalité femmes/hommes tels que l'index Pénicaud,
- ▶ Renforcement de la représentativité des réseaux engagés pour la mixité par un élargissement à toutes les catégories de salarié.e.s (cadres, non cadres, etc..).

Dès mars 2021, des données sur la valeur ajoutée des réseaux issues de Gender Scan™ 2021 seront présentées par le Cercle InterElles dans le cadre de son colloque annuel.

3^e GROUPE DE TRAVAIL :

Sexisme et violences économiques dans la sphère privée

Parler d'argent, une transgression pour les femmes

! » Moïra Sauvage, co-fondatrice d'Ensemble Contre Le Sexisme.

D'après une **définition officielle** donnée par la **Global Thinking Foundation et la Convention d'Istanbul**, la violence économique désigne : "les actes de contrôle et de monitoring du comportement d'une femme en termes d'utilisation et de distribution de l'argent, avec la menace pérenne de priver des ressources économiques, à travers une exposition débitrice ou en l'empêchant d'avoir un travail et des recettes financières personnelles et d'utiliser ses propres ressources selon sa volonté." La violence économique a, par ailleurs, longtemps été légitime ; **en France, jusqu'en 1956, les femmes devaient demander l'autorisation de leurs époux pour ouvrir un compte et exercer une profession.**

, centre pour l'égalité femmes-hommes associé à la Région Ile-de-France, **diffuse une brochure** pour alerter sur cette forme de violence et **décrit plusieurs stades d'évolution de la violence économique**. Dans un premier temps, le conjoint peut commencer par réaliser des opérations bancaires importantes sans consulter sa conjointe ou exiger une procuration puis une justification de ses dépenses. L'étape suivante peut être de la rétention de fonds : confisquer les moyens de paiement et ne donner qu'un montant précis à sa conjointe, hebdomadairement ou mensuellement. Cette situation peut aller jusqu'à l'interdiction de travailler, qui accentue l'isolement, ou encore l'endettement au nom de la femme, la dilapidation du patrimoine familial ou de cette dernière. Il devient ainsi difficile pour les femmes de sortir de l'emprise ou de s'échapper sans revenus ni avenir économique

Constat

La famille est le lieu d'exploitation des femmes (travail gratuit, non-partage des tâches domestiques, etc...)

Les diplômes des femmes ainsi que le télé-travail sont très impactants sur les violences économiques au sein du couple et sur la vie domestique des femmes.

La violence économique privée est caractérisée par plusieurs points : il s'agit d'une violence :

- **encore mal connue**, par l'ensemble de la société comme par les femmes elles-mêmes qui ne s'en rendent pas toujours compte et ne la dénoncent pas immédiatement, contrairement aux violences physiques qui les interpellent. On note pourtant une prise de conscience récente de leur importance, d'où le besoin urgent de les faire comprendre.
- qui est pourtant **toujours présente** lorsqu'un phénomène d'emprise se met en place dans un couple et qu'elle est donc liée au « fil rouge » des violences subies par les femmes. Elle représente l'un des leviers de contrôle sur celles-ci par leur conjoint, qui s'ajoute aux autres violences, dans tous les milieux sociaux et toutes les situations (femmes en situation de handicap par exemple).

- qui accompagne le vécu des filles et des femmes, au travers des stéréotypes au sujet de l'argent (« les garçons sont plus doués en maths » ou bien « les femmes ne sont pas expertes en finance »), mais aussi, tout au long de leur vie, dans diverses situations légales (PACS, mariage, séparation, héritage) qui ne leur sont généralement pas favorables. C'est donc une violence insidieuse et qui aura des répercussions pendant de longues années.
- qui **implique une paupérisation** des femmes par rapport aux hommes lors de différents événements de la vie : maternité, séparation, monoparentalité, veuvage, retraite, etc...

Comme on le voit, **c'est une violence liée à la conjugalité** qui se déploie insensiblement pour les femmes. Il nous semble donc que, comme le soulignait Gisèle Halimi : « La malédiction à conjurer pour une femme, c'est la violence économique », la mise en garde nécessaire serait d'alerter les femmes sur leur **besoin essentiel d'autonomie économique**.

La rapporteuse du groupe de travail sur le sujet lors du Grenelle contre les violences conjugales, Chrysoula Zacharopoulou, estime que cette violence est un **élément central des violences sexistes et sexuelles** puisque l'argent est un moyen de pression puissant utilisé par les conjoints violents. Confisquer les moyens de paiement, gérer seul le patrimoine familial, interdire à sa conjointe de travailler...

Les moyens sont multiples pour la mettre en place. Pourtant, si les violences administratives sont punies par la loi (un an d'emprisonnement et 15.000 € d'amende pour le vol de papiers), rien n'est prévu contre les violences économiques. La France a d'ailleurs été pointée du doigt par le rapport du Grevio, l'organe européen chargé de suivre le respect de la Convention d'Istanbul, entrée en vigueur en 2014.

Ces violences sont également une marque du sexisme qui imprègne insidieusement notre société, en rendant plus difficile pour les femmes l'accès à l'égalité. Il serait pourtant possible de lutter efficacement contre certaines de ces manifestations.

Quelques propositions de premières solutions pour lutter contre ces violences économiques dans la sphère privée :

- **Publication d'un outil** facile à utiliser qui permette d'identifier aisément les moments du cycle de vie des femmes où les violences économiques se mettent en place, que ce soit légalement, lors de l'installation d'un compte bancaire joint par exemple, ou la signature de contrats de mariage, ou bien pour les avertir des signes d'une emprise financière par leur conjoint.
- **Révision de la fiscalité**, qui trop souvent met la femme en difficulté : imposer une déclaration individuelle de revenus, révision du quotient familial, que les pensions alimentaires ne soient plus comprises dans les revenus des femmes, et **favoriser l'information de la part des banques** sur, par exemple, la création de comptes d'épargne bancaire individuels ;
- **Aménagement des temps de vie** : prise en compte des horaires des métiers difficiles, et des difficultés des familles monoparentales, à 85 % dirigées par les femmes ;
- **Information et sensibilisation à la gestion de l'argent dès l'école**, et dès les petites classes (CM1 et 2) dans le cadre de **l'instruction civique**, afin que parler de finances ne soit plus « tabou » et que les stéréotypes ne pèsent plus sur les filles.
- Instauration d'un **revenu universel d'existence** qui prennent en compte, comme le fait le minimum vieillesse, les plus fragiles, sachant que ce sont le plus souvent les femmes.

Sans oublier que ceci n'aura d'effet que le jour où le sexisme aura disparu de nos sociétés et que les métiers féminins, donc les perspectives économiques de chaque femme, ne seront plus dévalorisés...

Préconisations du rapport du Grenelle sur les violences économiques:

- Codifier la violence économique dans la loi pour permettre des poursuites.
- Former les banques sur le recours à l'aménagement de dettes ou les avances d'urgence.
- Former les entreprises pour mieux prévoir les mutations d'urgence ou les congés spéciaux pour les femmes ayant besoin de réaliser des démarches.
- Créer un fonds d'indemnisation sur le modèle espagnol.

RESSOURCES

Lien vers pour s'inscrire à la conférence : <https://yurplan.com/.../4e-Journee-nationale-contre.../64890>

 : <https://www.facebook.com/EnsembleContreLeSexisme/>

https://www.change.org/p/emmanuel-macron-mise-en-place-d-une-journee-nationale-de-lutte-contre-le-sexisme?recruiter=1036080310&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink&utm_campaign=share_petition

Ensemble contre le sexisme